À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 3 octobre 2016** à **19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Yvon Lamontagne

Robert Ranger Jacques Laurendeau

Pierre Côté

Nathalie Bélanger Nathalie Pelletier Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame suppléante Denise Poulin-Marcotte.

Sont également présents le directeur général intérimaire, M. Claude Marcoux, et la greffière, M^e Sylviane Lavigne.

Sont absents la Mairesse Vicki-May Hamm et les conseillers Steve Robert et Jean-Guy Gingras.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
- 3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
- 4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1) Formation de l'Association québécoise d'urbanisme;
 - 4.2) Diverses délégations;
 - 4.3) Subvention à cinq organismes.
- 5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 5.1) Adoption du Règlement 2586-2016;
 - 5.2) Diverses promesses.
- 6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1) Embauche d'un technicien en instrumentation et contrôle, Division gestion des eaux;
 - 6.2) Embauche d'un opérateur concierge, Division sports, activités physiques et plein air.
- 7. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1) Demandes d'approbation de PIIA;
 - 7.2) Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées pour le projet de réfection des réservoirs d'eau potable à l'usine de filtration de la rue des Pins;
 - 7.3) Signalisation et circulation.

- 8. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 8.1) Diverses demandes de soutien;
 - 8.2) Octroi de contrat pour le réaménagement du parc du Ruisseau et l'aménagement de certains passages.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
- 10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 11. QUESTIONS DE LA SALLE
- 12. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 419-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. 420-2016 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 19 septembre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1) 421-2016 <u>Formation de l'Association québécoise</u> <u>d'urbanisme</u>

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog délègue Mme Denise Poulin-Marcotte, membre du conseil, et M. Robert Hannan, membre du comité consultatif d'urbanisme, pour représenter la Ville lors de la formation « La revitalisation d'un quartier patrimonial et l'intégration de l'urbanisme tactique » de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra le samedi 15 octobre 2016 à Saint-Eustache.

La mairesse ne participera pas à cette activité.

La dépense sera imputée aux postes budgétaires 02-110-00-319 et 02-615-00-675. Les frais de participation des membres du conseil à cette activité seront remboursés selon les modalités prévues au Règlement 2005-2003 concernant, notamment, le remboursement des dépenses des élus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2) 422-2016 <u>Diverses délégations</u>

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog délègue l'un ou l'autre des membres du conseil pour représenter la Ville :

- a) Lors du souper spaghetti au profit du « Train des mots » qui se tiendra le mercredi 12 octobre 2016 au sous-sol de l'église Saint-Jean-Bosco;
- b) Lors de la soirée « Vins et Fromages » au profit de la Banque alimentaire Memphrémagog qui se tiendra le vendredi 14 octobre 2016 au Club de golf Venise;
- c) Lors de la « Partie d'huîtres du Centre d'action bénévole » (Carrefour du Partage) qui se tiendra le vendredi 21 octobre 2016 au Centre d'action bénévole de Magog;
- d) Lors du « Concert bénéfice Imaginaïves en musique » qui se tiendra le dimanche 9 octobre 2016 au Musée international d'art naïf de Magog;
- e) Lors du forum de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) portant sur le développement économique municipal par un positionnement international qui se tiendra le 14 octobre 2016 à Drummondville.

La mairesse participera à toutes ces activités.

Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-110-00-319. Les frais de participation des membres du conseil à ces activités seront remboursés selon les modalités prévues au Règlement 2005-2003 concernant, notamment, le remboursement des dépenses des élus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant l'étude du point suivant, la conseillère Nathalie Bélanger déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en considération. Elle déclare qu'elle est la directrice de la Maison de la famille Memphrémagog. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

4.3) 423-2016 <u>Subvention à cinq organismes</u>

ATTENDU QUE le vendredi 9 septembre 2016 avait lieu le Tournoi de golf du conseil municipal et que cinq organismes sans but lucratif de Magog ont été sélectionnés pour recevoir une subvention à la suite du dépôt de leur projet;

ATTENDU QUE malgré l'objectif de 25 000 \$ à verser en subventions, le succès de cette journée a permis de majorer ce montant à 35 500 \$;

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog verse aux cinq organismes choisis les subventions suivantes :

•	Cuisines collectives « Bouchée double » Memphrémagog	2 500 \$
•	Corporation Jeunesse Memphrémagog	10 000 \$
•	Maison de la famille Memphrémagog	10 000 \$
•	Villa Pierrot	3 000 \$
•	Banque alimentaire Memphrémagog	10 000 \$

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-115-00-991.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Nathalie Bélanger s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1) 424-2016 Adoption du Règlement 2586-2016

Les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu.

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que le Règlement 2586-2016 abrogeant le Règlement 2492-2013 concernant le Programme d'accès à la propriété et le

Règlement 2537-2015 modifiant le Règlement 2492-2013 concernant le Programme d'accès à la propriété soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 425-2016 <u>Diverses promesses</u>

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau Appuyé par le conseiller Pierre Côté

- a) Que la promesse de cession de servitude contre une partie du lot 4 461 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 50 mètres carrés, sur la rue Grande-Allée, signée le 26 septembre 2016 par l'Association amicale du Domaine du Lac Lovering, représenté par M. Daniel Lessard soit acceptée, aux conditions de cette promesse;
- b) Que la promesse de cession de servitude contre une partie du lot 5 260 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 50 mètres carrés, sur le chemin de Fitch Bay, signée le 30 septembre 2016 par Mme Julie Richer et M. Jean-Philippe Côté, soit acceptée, aux conditions de cette promesse;

Ces deux servitudes sont acquises à des fins d'infrastructures municipales pour l'installation de bornes sèches et de leur réservoir.

c) Que la promesse de vente du lot 4 460 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie de 464,5 mètres carrés, sur la rue Gélinas, signée le 9 septembre 2016 par M. Leslie Lespes pour le prix de 6 200 \$ plus les taxes applicables, soit acceptée, aux conditions de cette promesse.

Que les frais reliés à l'abattage d'arbres d'un montant approximatif de 1 200 \$, plus les taxes si applicables, soient assumés par la Ville et que le bois abattu et la terre retirée soient remis à M. Lespes.

Le terrain est acquis à des fins d'infrastructure municipale.

Ces dépenses totalisant approximativement 8 000 \$ seront financées par les recettes excédentaires de 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1) 426-2016 <u>Embauche d'un technicien en instrumentation et contrôle, Division gestion des eaux</u>

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que M. Sylvain Drouin soit embauché comme salarié en évaluation, au poste permanent de technicien en instrumentation et contrôle, Division gestion des eaux, à compter du 11 octobre 2016, aux conditions de la Convention collective et qu'il soit rémunéré à l'échelon 1, de la classe 9 des taux de salaire.

Il est à noter que sa période d'évaluation est de 1 400 heures travaillées à taux horaire régulier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2) 427-2016 <u>Embauche d'un opérateur concierge, Division sports, activités physiques et plein air</u>

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que M. Gino Lacasse soit embauché comme salarié permanent au poste d'opérateur concierge, Division sports, activités physiques et plein air, à compter du 9 octobre 2016, aux conditions de la Convention collective et qu'il soit rémunéré à l'échelon 2, de la classe 4 des taux de salaire.

Il est à noter que la période d'évaluation de M. Lacasse est déjà terminée puisqu'il a comptabilisé plus de 1 400 heures travaillées à un poste de salarié régulier, à un taux horaire régulier et sans interruption de son lien d'emploi. La date d'ancienneté du 17 décembre 2014 lui est reconnue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1) 428-2016 <u>Demande d'approbation de PIIA</u>

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, l'obligation de fournir une garantie financière :

No CCU Adresse des travaux Propriétaire ou occupant Type de permis demandé

16-130 52, Principale Ouest Opto Gestion inc. Certificat d'autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2) 429-2016 Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées pour le projet de réfection des réservoirs d'eau potable à l'usine de filtration de la rue des Pins

ATTENDU QUE la Ville de Magog procédera à des travaux de réfection de réservoirs d'eau potable à l'usine de filtration;

ATTENDU QUE la Ville de Magog a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Ville de Magog doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog s'engage à :

- a) Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b) Être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- c) Réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- d) Payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- e) Assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de réfection des réservoirs d'eau potable à l'usine de filtration au volet 2 du programme FEPTEU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3) 430-2016 Signalisation et circulation

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog autorise les nouvelles signalisations suivantes :

a) Sur la rue Pie-XII Nord, côté « nord-ouest », autoriser le stationnement 2 heures, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, devant le lot 5 536 875;

- b) Sur la rue Pie-XII Nord, côté « sud-est », autoriser le stationnement 2 heures, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, à partir de 2,4 mètres au « nord-est » du coin « ouest » du lot 3 346 761, sur 43,3 mètres, jusqu'au coin « ouest » du lot 3 350 345;
- c) Sur la rue Saint-Jude, côté « nord-est », autoriser le stationnement 2 heures, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h, à partir de 3 mètres au « sud-est » du coin « ouest » du lot 3 346 761, jusqu'à 21,5 mètres direction « sud-est ».

Le tout selon le plan « Règlementation stationnement – Rue Pie-XII N inters. Saint-Jude – Page 1 de 1 – préparé par la Division Ingénierie de la direction de l'environnement et de l'aménagement du territoire, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1) 431-2016 <u>Diverses demandes de soutien</u>

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog verse annuellement la somme 250 \$ à Mérite sportif de l'Estrie à titre d'aide financière pour chacun de ses galas annuels 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2) 432-2016 Octroi de contrat pour le réaménagement du parc du Ruisseau et l'aménagement de certains passages

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour le réaménagement du parc du Ruisseau et l'aménagement de certains passages;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

Nom de l'entrepreneur	Prix global avant taxes aux fins d'adjudication Option A	Prix global avant taxes aux fins d'adjudication Option B
G. Leblanc Excavation inc.	554 481,15 \$	305 960,73 \$
Les entreprises Robert Pothier inc.	543 949,67 \$	306 262 69 \$
Germain Lapalme & Fils inc.	626 775,87 \$	356 398,43 \$

ATTENDU QUE G. Leblanc Excavation inc. est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que le contrat pour le réaménagement du parc du Ruisseau et l'aménagement de certains passages soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit G. Leblanc Excavation inc. pour un total de 305 960,73 \$, avant taxes, selon l'option B suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier PA-2016-020-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 27 septembre 2016.

Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) Liste des comptes payés en septembre 2016 totalisant 12 139 171,95 \$;
- b) Certificat de correction no 67-2016;
- c) Embauche du personnel temporaire, saisonnier et étudiant au 19 septembre 2016;
- d) Transfert d'un employé permanent no 2016-17.

11. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Denis Boudreau:
 - o 2^e glace à l'aréna de Magog.
- M. Carl Perreault:
 - o 2^e glace à l'aréna de Magog.
- M. Ghislain Théroux :
 - o 2^e glace à l'aréna de Magog.
- M. Gilles Linteau:
 - Fait part de la réussite du projet pilote du Pickle Ball, remercie le conseil pour son appui et présente 3 demandes pour l'année 2017.

- M. Michel Gauthier :
 - Subvention du FEPTEU pour la réfection des infrastructures urbaines;
 - o 2e glace à l'aréna de Magog.
- M. Gérald Audet :
 - o Appel d'offres pour le service d'évaluation municipale.
- M. Patrick Rouleau:
 - o 2^e glace à l'aréna de Magog.
- M. Jacques Royer:
 - o 2^e glace à l'aréna de Magog.
- M. Pascal Bolduc:
 - o Problématique des AIRBNB;
 - o Dépôt d'une copie d'un courriel de l'AGTMO du 3 février 2016.
- 12. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Pierre Côté. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

13. 433-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse suppléante	Greffière	